



6 mois de salaire impaye + solde de tout compte

Par **Julien**, le **09/06/2010** à **11:56**

Bonjour,rrnrnJe suis actuellement en formation en contrat de professionnalisation au cesi, j'ai du changer d'entreprise car elle ne me payait pas mes salaire depuis plus de 6mois et ne payait pas le cesi non plus, je pouvais donc a tout moment me faire renvoyé du cesi et ne pas pouvoir finir ma formation.rrnrnJ'ai donc trouver une nouvelle entreprise et quitter l'ancienne, mais mon ancien patron ne m'a toujours pas payé mes 6mois de salaire qu'il me doit ainsi que le solde de tout compte et il me restait 30 jours de congé payé a prendre qui doivent donc être payé.rrnrnMa question est donc : Que dois-je faire pour être sur d'être payé, être payé rapidement car 6mois de salaire sa représente beaucoup d'argent pour un alternant (heureusement que je vis encore chez mes parents sinon je serai a la rue aujourd'hui)rrnrnMon entourage me conseille de le mettre au prud'homme, de demander des dommages et intérêts, je ne sait pas trop quoi faire, j'aimerais donc vos avis et conseils car je n'ai pas trouvé de cas similaire en cherchant sur internet.rrnrnPourriez vous m'indiquer les démarches a effectué, le temps que peut prendre toute ces démarches avant que je soit payé et combien de dommage je pourrai réclamé si je décidais d'en demandé ?rrnrnMerci d'avance pour vos réponsesrrnrnCordialement

Par **julius**, le **09/06/2010** à **20:24**

Bonjour,rrnrnConcernant les salaires , vous pouvez faire un référé au tribunal des prud'hommes ;rnCependant , je vous conseille de vous faire assister (et/ou représenter) par un avocat ou une section syndicale.